

DEVIS CREMATION Saint-Leu-La-Foret

95320

Tél : 01 30 40 22 00

Devis n°0000000006 établi le 16/03/2026

DESIGNATION	Prestations obligatoires TTC €	Prestations non obligatoires TTC €	TVA
PRÉPARATION, ORGANISATION DES OBSÈQUES			
Démarches et formalités administratives			
Démarches et formalités administratives		310,00	2
CERCUEIL ET ACCESSOIRES			
Cercueil			
Cercueil CARAVAGE	690,00		2
Capiton			
Capiton ACACIA Blanc		65,00	2
TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE			
Véhicule funéraire			
Corbillard + chauffeur secteur IDF		590,00	3
CRÉMATION			
Fourniture d'une urne avec sa plaque			
URNE ABS	65,00		2
FRAIS AVANCÉS			
Vacation de police			
Vacation de police	20,00		0

Nota : Les prestations réalisées par des sous-traitants sont précédées du signe (*).



REQUIEM – PF DE SAINT-LEU-LA-FORET

2 rue de Boissy
95320 SAINT-LEU-LA-FORET
Tél : 01 89 40 65 10

Email : pf.saintleu@groupe-requiem.fr

Site Internet : <https://www.pompes-funebres-requiem.fr/>

S.A.S au capital de 5 000 €

Habilitation : 26-95-0194 - Responsable légal : Monsieur Wesley SOLEIL

RCS : Pontoise 992 951 715 – SIRET : 99295171500018 – APE : 9603Z

DEVIS CREMATION Saint-Leu-La-Foret

95320

Tél : 01 30 40 22 00

Devis n°0000000006 établi le 16/03/2026

DESIGNATION	Prestations obligatoires TTC €	Prestations non obligatoires TTC €	TVA
Redevance de crémation crématorium des Joncherolles à Villetaneuse	925,65		2

Nota : Les prestations réalisées par des sous-traitants sont précédées du signe (*).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
0	0,00	20,00	20,00
2	20,00	1713,04	2055,65
3	10,00	536,36	590,00
Total		2269,40	2665,65

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par Alice ANTUNES

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. En cas de retard de paiement, pour un client professionnel, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.